

1188 Gimel, le 27 septembre 2022

CONSEIL COMMUNAL

GIMEL

Rapport intermédiaire de la commission thématique Climat et Environnement

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission thématique climat et environnement, composée de

Enis Dragoshi
Marc Lancoud, rapporteur
Corrie Weber
Sandrine Winkelmann
Mary Croisier, présidente

S'est réunie depuis sa création à 9 reprises dont la dernière le 16 septembre pour faire un point de situation à la suite des questionnements lors de la séance du conseil communal du 29 août dernier. Pour rappel, cette commission a pour objectif de conseiller la municipalité dans le domaine du développement durable.

La commission a travaillé sur l'élaboration d'un questionnaire portant sur les préoccupations des habitants de Gimel. Ce questionnaire sera prochainement mis en ligne. Le résultat a pour but d'identifier et proposer une liste d'actions conforme au plan "**PECC**" - (acronyme pour : **Plan Energie et Climat Communal**.)

Voici le **PECC**, expliqué en deux mots selon le guide à l'attention des communes et prit sur le site officiel du canton de Vaud :

Le PECC :

Pour faire quoi ?

Le PECC propose aux communes désireuses de passer à l'action un premier pas pour répondre, à leur échelle, aux enjeux énergétiques et climatiques. Il a pour but de faciliter le déploiement de plans climat dans les communes vaudoises.

Au sein des communes qui décideront de s'engager dans la démarche, le PECC deviendra le fil conducteur pour les décisions en matière d'énergie et de climat pour les années à venir.

Avec quels outils ?

Le PECC propose une palette de prestations visant à accompagner de manière pragmatique les communes, au plus proche de leur réalité. Au cœur de ce dispositif figure un modèle de plan énergie et climat adapté à l'échelle communale, des outils pour faciliter la réalisation d'un profil énergétique et climatique communal, un catalogue de fiches-actions et des formations.

Pour quelles communes ?

Les outils pratiques proposés dans le cadre du PECC sont mis à disposition de l'ensemble des communes vaudoises gratuitement, et sont la plupart en libre accès. Ainsi, toute commune qui le souhaiterait peut les mobiliser dans le cadre de ses démarches. Le soutien financier proposé est prioritairement destiné aux petites et moyennes communes, sans personnel dédié aux questions d'énergie et de climat. Il n'y a pas de limites de taille et une démarche intercommunale est possible. Les communes qui sont déjà engagées dans des démarches Cité de l'Énergie, ou celles qui auraient l'ambition de le faire, continuent à être encouragées dans cette voie et bénéficient d'un soutien cantonal spécifique.

Avec quel appui ?

Le Canton encourage les communes ou groupements de communes sans personnel dédié à avoir recours à des spécialistes externes pour les soutenir dans l'élaboration et le suivi de leur PECC. Il propose pour cela une subvention qui s'échelonne sur quatre ans et qui couvre jusqu'à 50% des coûts d'un tel mandat d'accompagnement, avec un plafond à 12'500 francs par communes sur les quatre ans. Pour obtenir cette subvention, il est obligatoire de s'inscrire dans la démarche proposée par le Canton. Les conditions et la marche à suivre pour obtenir la subvention sont détaillées dans ce guide.

Avec quelles implications ?

Les communes qui se lancent dans un PECC s'engagent à réaliser un profil énergétique et climatique de leur territoire, à définir une vision et des objectifs, et à mettre en œuvre des actions concrètes pour les atteindre. Si elle implique de mobiliser du temps et des ressources, une telle démarche pose les bases d'une politique énergétique et climatique transversale que de nombreuses communes appellent de leurs vœux. Les outils mis à disposition et l'appui d'une spécialiste externe permettent en outre un gain de temps et un soutien technique précieux.

CONCLUSIONS

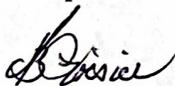
Au vu des différents thématiques adressé dans le PECC, la commission désire souligner aux conseillers que l'accompagnement d'un professionnel peut être subventionné par l'état à 50% des frais jusqu'à concurrence de CHF 12'500.- sur quatre ans.

La commission demande à la municipalité de mandater un bureau spécialisé dans l'accompagnement et la réalisation d'un PECC dans les plus brefs délais. La commission souhaiterait être consulté lors du choix de ce bureau.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la commission :

Mary Croisier, présidente,



Sandrine Winkelmann



Corrie Weber



Enis Dragoshi



Marc Lancoud, rapporteur

